

# Rapport Annuel 2018



Fondation  
Jeanne-Antide



## Rapport du Président

Pour la fondation Jeanne-Antide, l'année 2018 aura été la dernière année de son existence. En effet, le 15 janvier c'est le coup de massue. Le Conseil d'État publie une feuille de route qui stipule la disparition de la prestation mère-enfants et qui baisse drastiquement l'accueil des enfants en institution au profit de prises en charge ambulatoires et en famille d'accueil. Nous devons passer de 24 à 8 places. Ce paradigme imposé par l'organe subventionnant nous amène à une évidence : la fondation Jeanne-Antide sous sa forme actuelle est vouée à disparaître. C'est fort de ce constat que le conseil de fondation analyse la situation et se met au travail. Travail d'autant plus difficile que cette annonce provoque une absence de longue durée de la directrice dès le mois de mars. Celle-ci ne reprendra plus le travail jusqu'à sa retraite au mois de novembre. C'est donc un petit comité très bien appuyé par le directeur-adjoint M. Golan qui se met à la tâche. Monsieur Golan sera entre-temps nommé directeur ad intérim. Les travaux du groupe de réflexion mèneront à la volonté de trouver le meilleur chemin possible dans le cadre d'une fusion, pour assurer la continuité de la prise en charge qualitative des enfants et permettre une transition acceptable pour le personnel. C'est fort de ces principes qu'un contact avec la fondation Sombaille Jeunesse-Maison des Jeunes est établi. Face à l'ouverture de cette fondation et à l'acceptation des principes posés, qui comprennent aussi le maintien de la dénomination "Jeanne-Antide" dans la nouvelle entité, les travaux en vue de la fusion sont menés tambour battant. Les nombreuses séances de travail avec le SPAJ, les conseils de fondation et la fédération catholique, aboutiront en octobre 2018 à la fusion au 30 juin 2018 après l'acceptation du contrat de fusion par l'Autorité de surveillance des fondations (ASSO), et préalablement des deux conseils de fondation de Jeanne-Antide et de Sombaille Jeunesse-Maison des Jeunes. Je souhaite également remercier toutes les personnes qui ont œuvré à trouver une solution respectueuse des enfants et du personnel et souligner le travail et l'implication particulière de Maître Zender et de Monsieur Golan dans ce processus.

La Fondation Jeanne-Antide a donc été dissoute au 30 juin 2018 et elle continue sa mission au sein de la nouvelle entité "**Fondation Sombaille Jeunesse – Jeanne-Antide**" depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

La nouvelle entité consolide la place de l'accueil institutionnel à La Chaux-de-Fonds, et la signature d'un contrat de prestation avec l'État jusqu'en 2022 permet d'entrevoir les réformes avec une certaine sérénité.

Nous souhaitons à la nouvelle entité un bel avenir au profit de la mission de protection de l'enfance initiée par les Sœurs de la Charité à La Chaux-de-Fonds depuis 1954 jusqu'en 1992, et poursuivie ensuite par un encadrement laïc depuis le départ des Sœurs.

Le président :  
Alexandre Houlmann

## Histoire d'une fondation/Histoire d'une maison

Le Foyer d'accueil pour enfants Jeanne-Antide a vu le jour le 24 septembre 1954. Il est issu de la collaboration entre la section cantonale de Caritas-Suisse et la Fédération catholique neuchâteloise. Afin de satisfaire l'attente d'une communauté catholique toujours plus nombreuse en ville de La Chaux-de-Fonds, Caritas décide de fonder un Foyer d'accueil. Après plusieurs recherches, le choix s'est porté sur une maison située Rue Jardinière 121.

Cette villa a été construite en 1905 par l'architecte Ernest Lambelet pour l'industriel Maurice Blum et sa famille. La maison est attenante à la fabrique horlogère de ce dernier. Composée à l'origine d'une salle à manger et d'un salon au rez-de-chaussée, les chambres quant à elles se situent à l'étage. L'intérieur de l'édifice est décoré de plusieurs vitraux créés dans le style art nouveau.

La maison devient par la suite propriété du Dr de Kalbermatten. Valaisan d'origine, ce dernier s'installe à La Chaux-de-Fonds et fonde en 1948 la clinique des Bleuets, spécialisée dans l'obstétrique. Le rez-de-chaussée se divise entre son cabinet médical et l'appartement dans lequel il loge avec sa femme et sa fille. Le 22 juin 1954, la Fédération catholique romaine de Neuchâtel achète l'immeuble pour le prix de 190'000 Fr. et la met à la disposition de Caritas pour son Foyer d'accueil.

Le Foyer a désormais un toit mais, Caritas ne pouvant pas s'occuper directement de l'accueil, il confie la mission à *l'association Jeanne-Antide*. Des contacts sont établis avec les Sœurs de la Charité de Besançon, une congrégation fondée en 1799 par Jeanne-Antide Thouret, sainte franc-comtoise qui a consacré sa vie aux laissés-pour-compte. Le 24 septembre 1954 arrivent la directrice, Sœur Françoise-Madeleine, et son assistante Sœur Claire-Agnès. Dès les premiers temps, deux difficultés majeures préoccupent la directrice : d'une part un problème de recrutement du personnel, d'autre part un manque chronique de moyens financiers. Dépendant en effet entièrement de dons, le Foyer est sans cesse à la recherche de nouveaux fonds. La seule solution est la reconnaissance du Foyer par l'état. Le 18 février 1972, le Foyer d'accueil pour enfants est reconnu au sens des articles de loi sur l'aide financière aux établissements de l'état de Neuchâtel. Une nouvelle fondation est créée au nom de « *Fondation Sainte Jeanne-Antide Thouret* ».

Autrefois, on accueillait les enfants dont les deux parents travaillaient. Maintenant, ce sont des enfants dits « cas sociaux » de 2 à 10 ans placés par l'office des mineurs. Le nombre de lits devrait passer de 48 à 25. Afin d'avoir une meilleure coordination entre les différents services de l'état, dès août 1985 on admet, en internat, des enfants en âge préscolaire, à savoir 0-6 ans.

Depuis 1990, la directrice souhaite se retirer de la direction. Suite à diverses réflexions il a fallu se résoudre à tourner la page et admettre une direction laïque. Un directeur est nommé et les sœurs prennent congé définitivement de l'institution le 26 juin 1992. Après quelques années de fonctionnement, le besoin s'est fait sentir d'offrir un lieu protégé permettant d'accueillir à la fois l'enfant et sa mère. Le 25 avril 1997 l'Accueil Mère-Enfants a été inauguré au dernier étage du Foyer.

Le Foyer a fonctionné ainsi pendant 27 ans avec 4 directeurs qui se sont succédés. Il a accueilli depuis sa création 500 enfants environ, de quelques jours à plusieurs années de placement. Ceci représente environ 60'000 journées civiles. Il est important de préciser que les enfants qui ont passé par le Foyer ont pu devenir résilients et sortir du cercle vicieux d'un placement réitéré pour leurs propres enfants. Le Foyer par son accueil chaleureux et sa pédagogie pointue leur a permis de rebondir malgré des histoires familiales douloureuses.

L'accueil Mère-Enfants a accueilli 150 mères avec 1 ou 2 enfants par famille.

En janvier 2018, l'Etat de Neuchâtel a revu son plan d'équipement cantonal et a mis en place un projet de développement de prestations en faveur des mineurs nécessitant une protection. Le projet consiste à élargir la prise en charge ambulatoire ainsi qu'en un recrutement de plusieurs familles d'accueil. Ce projet étant très coûteux, il a été décidé de réduire le nombre de places d'enfants accueillis en internat à 8 enfants, et mettre fin à la prestation de l'Accueil Mère-Enfants. Le conseil de fondation s'est approché de la Fondation Sombaille Jeunesse- Maison des jeunes, et un processus de fusion par absorption s'est mis en place. Dès le 30 juin 2018, la Fondation Jeanne-Antide sera dissoute et la nouvelle fondation prendra le nom de Sombaille Jeunesse - Jeanne-Antide.

Nous voilà pour la deuxième fois contraints à tourner la page, et, dans un avenir proche, amenés à déménager nos activités et quitter cette maison qui nous a abrités durant 63 ans.

Zion Golan  
Directeur pédagogique

## Il faut tout un village pour élever un enfant

Voilà.

Après toutes ces années à inventer des textes pour le rapport annuel, à imaginer des éditos, à jouer enfin le rôle un peu pompeux de rédac 'chef, me voici résolu à écrire le synopsis, en forme de chronique d'une mort annoncée, de la fin d'un espoir.

Je me garderai bien ici de tenter l'exégèse de cette réforme qui nous occupe tant, je vais donc plutôt m'attacher à ce qui a été, ignorant ce qui sera.

Le proverbe africain qui m'a servi de titre résume assez bien l'image que je conserverai de notre Foyer Jeanne-Antide. Nous sommes ce village, composé de femmes et d'hommes, éducateurs, personnel de maison, thérapeutes en -iste, en -ogue ou en -ienne, mais aussi parents, frères et sœurs, famille élargie, et encore la dame du magasin, le monsieur de la pharmacie...

Dans notre village, où les enfants pleurent parfois à la nuit tombée, tourmentés de ne pas savoir de quoi seront faits leurs lendemains, chaque jour est un miracle. Oui, un miracle, tranchons le mot. Ne voyez pas dans cette assertion une allusion biblique, je suis par trop irréligieux pour me laisser tenter par cette facilité. Je veux ici parler de miracle de la vie. Chaque matin nous conduit à croire qu'un avenir meilleur est possible.

Les enfants nous guident sur ce chemin, et en particulier les enfants du Foyer Jeanne-Antide. Eux qui ont vécu des outrages parfois impensables, toujours révoltants, savent pourtant rire, embellir notre quotidien. Au-delà des croyances, ils sont encore capables d'aimer. D'aimer sans compter, sans calculer, intensément et sans conditions. Ils sont encore capables de devenir.

S'occuper de petits enfants, au-delà de la redoutable technicité que cette profession exige, implique aussi une prodigieuse responsabilité. Qui ne s'est jamais livré à cette activité ne peut savoir ce que suppose un tel engagement. Etre présent, à chaque instant. Connaître chaque enfant à ce point qu'on devine son besoin avant même qu'il ne l'exprime. Etre résolument là pour elle, pour lui, pour eux. Accompagner sa détresse, tout en l'aidant à la surmonter. L'aider à grandir, à se (re)construire, à trouver sa place dans ce monde impitoyable, peuplé de prédateurs, d'animaux sauvages, mais aussi de belles personnes. Savoir (re)connaître les premiers des seconds, au risque de se perdre.

Comment, alors, imaginer la fin du village ?

C'est bien simple : on ne l'imagine pas. Nous aurions dû fêter prochainement les 70 ans de notre institution. A l'origine créée par les sœurs, qui l'ont dirigée avec

l'abnégation qu'on leur connaît, avant de transmettre le flambeau à une direction laïque, le Foyer Jeanne-Antide aura affronté bien des tourments, remporté bien des batailles, avant de devoir s'incliner face à ce qu'il faut bien appeler une réforme absconde.

Bientôt le cœur de notre village aura cessé de battre. Bien sûr, il va être déplacé, scindé en deux parties, de manière à répondre aux demandes de nos élus. Un peu comme une famille recomposée. J'ai peur que le mot *décomposé* soit plus approprié. On ne reconstruit pas deux villages à partir d'un seul. On ne crée que la nostalgie du temps où la séparation n'était pas de mise, et où désertir notre village nous serait apparu comme une hérésie.

Alors à l'aube de cette nouvelle vie, nous devons espérer que l'âme de notre village pourra, autant que faire se peut, survivre à ce bouleversement. Qu'un peu de ce qui nous anime persistera, comme une plante vivace, et pourra essaimer dans cette nouvelle réalité.

Parce qu'il y aura toujours des enfants à élever, faites qu'il existe toujours des villages.

Francisco Arcis  
Villageois éphémère

## Personnel de la Fondation Jeanne-Antide en 2018

### **Collège de Direction et Administration**

Sylviane MARQUES DA SILVA, Zion GOLAN, Francisco ARCIS, Bernadette AUBRY, Lydie MBOUSSI

### **Équipe éducative :**

Michel AMEZ-DROZ, Charlotte ANTOINE, Quentin BOISSIER, Laila BORLOZ, Emilie BOURQUIN, Cindy BUGNON, Sophie CARTIER, Mariella DE SANTO, Madeleine FERNANDES DE ALMEIDA, Sylvia GIORDANO, Katia FEDYSZYN, Amélie FELBER, Emmanuelle GUILLEVIC CHAFFIN, Joyce HUTHER, Valentine JAEGGI, Shahista KANANI, Geneviève KUENZI-HAUSER, Thierry KURETH, Laura LUGINBÜHL, Marco PEREIRA, Laélia PERRIN, Chloé RIGOLOT, Hélène ROGNON-BOLOGNA, Corinne SANDOZ, Corinne SCHAUB-DELENCRE, Alexis SCHWAAR, Caroline STALDER-CLAUDE, Virginie THALMANN, Agathe VOIROL, Maurane WALDBURGER, Nathalie WASER

### **Personnel de maison**

Jean-Luc BIGLER, Carla DA CONCEIÇÃO, Josianne MANITHA, Marc SANCHEZ

### **Veilleuses**

Jasmine CRETENET, Andréa DARPHIN, Myriam EVARD-HILDBRAND, Patrocinia SIMON-VERMOT

### **Auxiliaires service de nuit**

Romana ANTONIETTI, Karin BRIANDOVA, Myriam EVARD-LEBET, Silvia GUTTMANOVA-SCHNEGG, JOSIANNE MANITHA, JUSTINE MEYER, FRANCINE NUGUES

### **Remplaçant-e-s**

Gilberte GERBER, Valentine GIRARDIN, Yael GOLAN, Serah MANITHA, Anne-Rose MBOUSSI, Diana MARINHO DOS SANTOS, David SIMON-VERMOT

### **Apprentis cuisine**

Enkhjin TSOZOLMAA

### **Stagiaires**

Nermine BEN BRAHIM, Suzanne BILAT, Kim BRUNNER, Guillaume CUENIN, Yolanda GARCIA PAZ, Cloé HEYBERGER, Margaux LANEVE, Manon PERRET, Magalie SCHEIDEGGER, Candice TREUTHARDT, Lorine ZANOLI

### **Psychomotricité et personnel CNPea**

Sylvie CARRARD, Nathalie PARATTE, Marine ROY, Florence GIRARDET

## Membres du Conseil de Fondation et du Bureau au 30 juin 2018

<b>Présidents</b>	M. Alexandre HOULMANN *	La Chaux-de-Fonds
<b>Vice-président</b>	M. Michel CLEMENT *	Les Brenets
<b>Membres</b>	Maître Ivan Zender *	La Chaux-de-Fonds
	Mme Catherine PAQUIER* <i>Jusqu'au 30 mai 2018</i>	Neuchâtel
Mme Madeline JODRY *		La Chaux-de-Fonds
	Paroisse Notre-Dame de la Paix <i>Jusqu'au 30 mai 2018</i>	
<b>Membres de droit</b>	M. L'abbé Pietro GUERINI Vicaire épiscopal	Neuchâtel
	M. L'abbé Jean-Claude DUNAND Paroisse du Sacré-Cœur	La Chaux-de-Fonds
	M. Michel SANDOZ	Le Locle
<b>Membre invité</b>	M. Christian Fellrath Chef de service du SPAJ	Neuchâtel
<b>Direction</b>	Mme Sylviane MARQUES DA SILVA <i>Jusqu'au 31 octobre 2018</i>	Neuchâtel
	M. Zion GOLAN <i>dès le 1<sup>er</sup> novembre 2018</i>	La Chaux-de-Fonds
<b>Organe de contrôle</b>	Fiduciaire Müller Christe & Associés	La Chaux-de-Fonds

\* Membre du Bureau

<b>BILAN</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
<b>ACTIF</b>		
Liquidités	15 490,26	9 056,81
Banque Raiffeisen	624 390,44	616 804,56
Débiteurs	55 637,10	159 229,10
Stock Mazout	16 726,40	10 755,00
Autres créances	166,17	550,24
Actifs transitoires	7 647,20	4 649,55
Excédent de charges exercice clôturé- à recevoir SPAJ	338 544,32	884 731,42
Charges non subventionnées	0,00	5 521,60
<b>Actif circulant</b>	<b>1 058 601,89</b>	<b>1 691 298,28</b>
Informatique	3 303,56	5 897,06
Mobilier	95 959,95	101 194,05
Véhicules	8 060,00	16 360,00
Immeubles	1 784 371,25	1 797 018,50
<b>Actif immobilisé</b>	<b>1 891 694,76</b>	<b>1 920 469,61</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 950 296,65</b>	<b>3 611 767,89</b>

<b>PASSIF</b>		
Créanciers	140 424,25	81 281,20
Participations parents hors-canton à restituer	1 001,29	15 346,46
Passifs transitoires	17 758,33	133 212,85
Dettes financières à court terme	883 420,97	1 534 654,65
<b>Engagements à court terme</b>	<b>1 042 604,84</b>	<b>1 764 495,16</b>
Crédits hypothécaires-Créancier Sombaille Jeunesse-Maison des Jeunes	977 062,50	997 035,00
Emprunts recapitalisation prévoyance.ne 2014	183 521,90	191 083,95
Provision Caisse de pension apport complémentaire	133 323,00	49 000,00
<b>Engagements à long terme</b>	<b>1 293 907,40</b>	<b>1 237 118,95</b>
Dons	3 630,63	0,00
Fonds propres	310 153,78	310 153,78
Fortune	300 000,00	300 000,00
<b>Fonds libres/Capital</b>	<b>613 784,41</b>	<b>610 153,78</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 950 296,65</b>	<b>3 611 767,89</b>

## Comptes d'exploitation

Produits	Comptes 2017	Budget 2018	Comptes 2018
Revenus provenant de la compensation des coûts			
- intra-cantonale	277'970.00	279'000.00	277'436.00
- extra-cantonale	252'153.00	123'438.00	187'419.15
Revenus découlant d'autres prestations	28'986.00	25'000.00	30'203.52
Revenus provenant de prestations au personnel, à des tiers	60'243.35	55'570.00	65'968.65
Contributions à l'exploitation	1'877.40	1'600.00	3'548.10
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>621'229.75</b>	<b>484'608.00</b>	<b>564'575.42</b>
Salaires	-2'392'364.55	-2'228'659.35	2'202'856.85
Charges sociales	-588'881.50	-540'940.00	616'309.10
Autres charges du personnel	-17'683.05	-26'010.00	14'701.54
Honoraires pour prestations à des tiers	-96'342.80	-105'000.00	98'739.93
<b>Salaires et frais de personnel</b>	<b>-3'095'271.90</b>	<b>-2'900'609.35</b>	<b>2'932'607.42</b>
Matériel médical d'exploitation	-11'716.95	-12'900.00	12'437.35
Produits alimentaires et boissons	-100'393.95	-87'400.00	100'167.30
Ménage	-12'587.20	-13'500.00	8'681.80
Entretien et réparation des immobilisations	-51'074.50	-58'500.00	28'512.35
Charges d'investissement	-145'835.00	-186'254.47	140'745.45
Eau et énergie	-26'913.10	-33'500.00	21'033.55
École, formation et loisirs	-5'829.10	-7'500.00	7'843.70
Bureau et administration	-57'057.97	-61'550.00	64'907.82
Autres charges d'exploitation	-14'721.50	-16'400.00	15'587.40
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>-426'129.27</b>	<b>-477'504.47</b>	<b>399'916.72</b>
<b>Excédent de charges de l'exercice</b>	<b><u>-2'900'171.42</u></b>	<b><u>-2'893'505.82</u></b>	<b><u>2'767'948.72</u></b>
Charges à imputer sur les fonds libres	1920.00		
Subvention additionnelle pour l'amortissement des prêts pour la recapitalisation de Prévoyance.ne	-7'441.60		
<b>Excédent de charges à subventionner à l'actif du bilan</b>	<b><u>-2'905'693.02</u></b>	<b><u>-2'893'505.82</u></b>	<b><u>2'767'948.72</u></b>

## La Fondation Jeanne-Antide en chiffres en 2018

### Accueil d'enfants en internat

7649 journées civiles concernant 30 enfants (13 filles et 17 garçons) pour une durée de placement de quelques jours à l'année entière.

01.01.2018 : le plus jeune : 3 mois  
le plus âgé : 8 ans et 8 mois

31.12.2018 : le plus jeune : 3½ mois  
le plus âgé : 6½ ans

### Accueil Mère – Enfant(s)

2063 journées civiles concernant 9 familles

7 mamans avec 1 enfant

2 maman avec 2 enfants

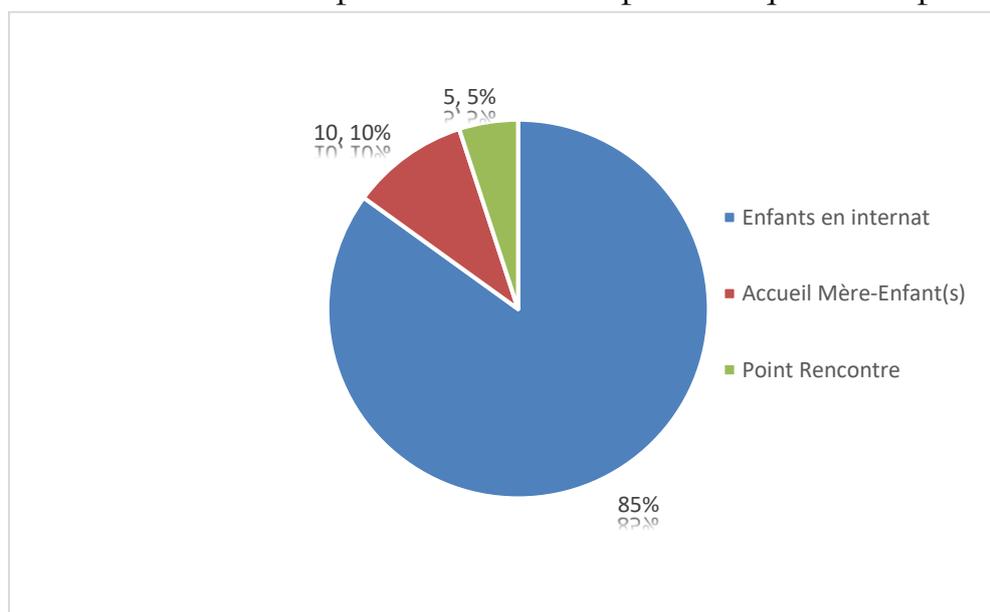
### Points Rencontre – Points Échange

536 journées concernant 61 familles et 82 enfants

(1 PR/PE = ½ journée)

### Dotation en personnel au 31 décembre 2018

51 collaborateurs représentant 26.77 postes équivalent plein temps



# Rapport de la fiduciaire

1



Fiduciaire  
Muller Christe & Associés

T + 41 (0)22 722 19 19  
F + 41 (0)22 722 19 20  
info@fiduc.ch  
www.fiduc.ch

## Rapport de l'auditeur indépendant au Conseil de Fondation de la Fondation Jeanne-Antide, La Chaux-de-Fonds

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation Jeanne-Antide au 31 décembre 2018, tels que présentés au Service de protection de l'adulte et de la jeunesse.

### Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de manière telle à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, mais non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux statuts.

Fiduciaire Muller Christe & Associés SA  
NEUCHÂTEL YVERDON LES BAINS LA CHAUX-DE-FONDS GENEVE

Rue de la Place-d'Armes 3  
2000 Neuchâtel

Rue de la Flamme 9-11  
1400 Yverdon les Bains

Rue Daniel Jeamichard 28  
2300 La Chaux-de-Fonds

Rue de l'Université 4  
1205 Genève



SWISO.ch



Fiduciaire  
Muller Christe & Associés

T +41 (0)32 722 19 19  
F +41 (0)32 722 19 20  
info@fidme.ch  
www.fidme.ch

### Rapport sur d'autres dispositions légales

En lien avec l'art. 18 al. 1 du Règlement d'exécution de la loi sur les subventions (RELSUB), nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 83b al. 3 CC en relation avec l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Neuchâtel, le 17 juin 2019  
SCH/sco

FIDUCIAIRE  
MULLER CHRISTE & ASSOCIÉS SA

Daniele Raffaele  
*expert-réviseur agréé*

  
Sébastien Charpié  
*expert-réviseur agréé  
(réviseur responsable)*

**Annexes :** Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)

Fiduciaire Muller Christe & Associés SA  
NEUCHÂTEL YVERDON LES BAINS LA CHAUX-DE-FONDS GENEVE

Rue de la Place d'Armes 3  
2000 Neuchâtel

Rue de la Plaine 9 11  
1400 Yverdon les Bains

Rue Daniel-Jeanrichard 28  
2300 La Chaux-de-Fonds

Rue de l'Université 4  
1205 Genève



SWISCO.ch

## Dons 2018

Boucherie Nouvelle/P.-A. Lambercier	50.00
Mme K. Imesch Oechslin, La Chaux-de-Fonds	2'500.00
M. Brunner Jean-Louis, Concise	50.00
Mme Maria De Lucia, La Chaux-de-Fonds	700.00
M. et Mme Blaise Oesch, Le Locle	100.00
OPAN Concept SA, Neuchâtel	800.00
Minerba SA, La Chaux-de-Fonds	1'000.00
Electricité des Hêtres, La Chaux-de-Fonds	100.00
Swiss Microtech Provider SA, Bevaix	1'500.00
M. Robert Perrinjaquet, Boudry	20.00
Mme Françoise RoCHAT, La Chaux-de-Fonds	30.00
M. et Mme Blaise-Alain Krebs, Cortaillod	30.00
M. Jorge Carlos Crevoisier, Neuchâtel	200.00
Tribunal des Montagnes Neuchâteloises, La Chaux-de-Fonds	140.00
SHG SA, Le Crêt-du-Loche	1'000.00
Mme Astrid Edith Obrist, La Chaux-de-Fonds	300.00
M. et Mme Vincent et Evelyne Beuret, La Chaux-de-Fonds	150.00
M. Roberto Di Stefano, La Chaux-de-Fonds	700.00

**Total** **9'370.00**

Ainsi que tous les dons en nature que de nombreuses personnes nous apportent tout au long de l'année.

Nos remerciements chaleureux pour votre générosité !



Fondation  
Jeanne-Antide



Rue Jardinière 121  
2300 La Chaux-de-Fonds

Tél. 032 886 46 20

Fax 032 722 07 33

E-mail: [fondation.jeanneantide@ne.ch](mailto:fondation.jeanneantide@ne.ch)

[www.fondation-jeanne-antide.ch](http://www.fondation-jeanne-antide.ch)